

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 21 mars 2026

Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

17 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal ont poursuivi la réunion du conseil municipal sous la direction d'Aymeric GIRARDON, élu Maire au cours de la séance.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusé : Alain BENISTY (pouvoir donné à Jean-Pierre BLANCHARD)

2026-22 Délibération relative à la désignation de quatre Sentinelles au Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT)

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte créé en 2006. Il est formé de quatre Communautés de Communes regroupant 43 communes. Le périmètre d'intervention correspond aux bassins versants des rivières Brévenne et Turdine.

Dans le cadre des missions de prévention des inondations, il convient de désigner quatre sentinelles au Syndicat de Rivières Brévenne Turdine.

Ces personnes sont des interlocuteurs privilégiés du SYRIBT et seront mobilisés en cas de vigilance crue ou inondation, pour surveiller le niveau de la montée des eaux par exemple ou relayer des actions de communication mises en place par le Syndicat.

VU les candidatures de Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Evelyne GIRARDON et Jérôme JEANPIERRE ;

Il est procédé à la désignation des candidats à main levée.

Jean-Pierre BLANCHARD : 19 voix / Rémi BROSSIER : 19 voix / Evelyne GIRARDON : 19 voix / Jérôme JEANPIERRE : 19 voix

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** les quatre sentinelles de la commune au SYRIBT comme suit : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Evelyne GIRARDON et Jérôme JEANPIERRE.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



The image shows a handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-MARTIN SUR MEUSE" and "54200" around a central emblem.

La secrétaire de séance
Sophie VERCHERE



The image shows a handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' and 'V'.